Chiffres utiles MSA

Edition **2007**

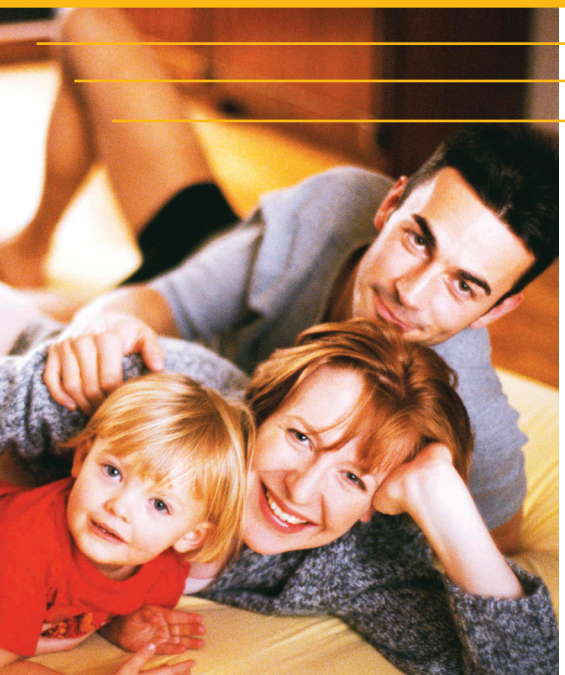

L'essentiel et plus encore

santé
famille
retraite
services

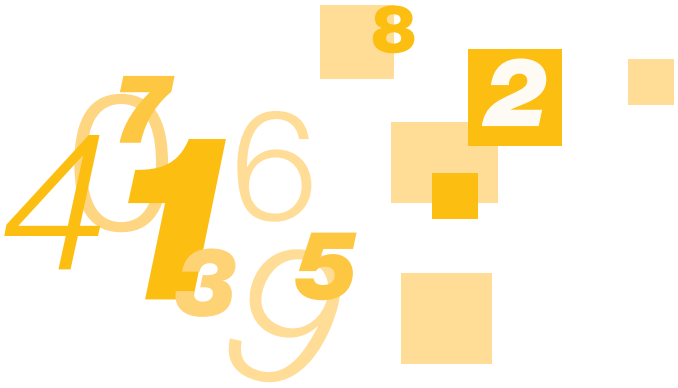

Chiffres utiles MSA

Edition **2007**

Responsable de la publication :	**Véronique MOYNE**	
Responsable Mission Synthèses : Mél : rosay.ghislaine@ccmsa.msa.fr	**Ghislaine ROSAY**	✆ 01 41 63 80 62
Réalisé par : Mél : gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr	**Claudine GAILLARD**	✆ 01 41 63 81 18
et par : Mél : perraud.celine@ccmsa.msa.fr	**Céline PERRAUD**	✆ 01 41 63 71 99

Données disponibles avril-mai 2007

Première partie : Les dénombrements

5

I. Les actifs du régime agricole : 1,33 million en 2006 en métropole 6

A. La population des cotisants non salariés agricoles (NSA) en 2006 7

1. Les cotisants NSA en maladie, maternité et invalidité : 586 000 en 2006 8

2. Les cotisants NSA en vieillesse : 594 000 en 2006 9

3. Les cotisants NSA en prestations familiales : 532 000 en 2006 10

4. Les cotisants accidents du travail (ATEXA) : 597 000 en 2006 10

B. Le salariat du régime agricole en 2005 11

1. Le nombre d'emplois en fin de trimestre 11

2. Les contrats des salariés agricoles : 2 millions en 2005 11

3. Nombre d'heures de travail des salariés agricoles : 1,3 milliard en 2005 12

4. Nombre d'établissements employeurs : 203 000 en 2005 12

II. Les ressortissants du régime agricole : 6,5 millions au 1er juillet 2005 13

III. La population protégée en maladie : 3,9 millions au 1er juillet 2005 14

A. Les personnes protégées en maladie au régime des non-salariés agricoles : 1,97 million au 1er juillet 2005 15

B. Les personnes protégées en maladie au régime des salariés agricoles : 1,96 million au 1er juillet 2005 15

C. La population des patients au régime agricole : 3,7 millions en 2005 16

D. Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) et/ou de la CMU complémentaire : 140 986 au 31 décembre 2006 16

IV. Les personnes couvertes en action sanitaire et sociale : 4,4 millions de personnes au 1er juillet 2005 17

V. Les bénéficiaires d'un avantage de vieillesse : 4,2 millions fin 2005 (Métropole) 17

VI. Les bénéficiaires de prestations familiales, de logement et du RMI 18

A. Les bénéficiaires de prestations familiales : 226 000 familles et 486 000 enfants au 30 juin 2006 18

B. Les bénéficiaires de prestations logement : 271 000 familles au 30 juin 2006 21

C. Les allocataires du revenu minimum d'insertion : 23 000 au 30 juin 2006 21

VII. Les personnes couvertes contre les accidents du travail et le nombre d'accidents déclarés 22

A. Les salariés agricoles 22

B. Les non-salariés agricoles 22

Table des matières

Deuxième partie : Les montants 23

I. Les prestations sociales du régime agricole : 26,1 milliards d'euros au titre de 2006 24

II. Les cotisations et les contributions sociales agricoles 26

A. L'assiette "revenu professionnel" PFA des non-salariés agricoles : 6,3 milliards d'euros en 2006 26

B. La masse salariale des salariés agricoles : 15,8 milliards d'euros en 2005 26

C. Les cotisations du régime agricole 27

1. Les cotisations techniques et complémentaires : 8,5 milliards d'euros en 2006 27

2. Les cotisations techniques : 7,3 milliards d'euros en 2006 27

D. Les contributions sociales du régime agricole 28

1. La CSG : 2,3 milliards d'euros en 2006 28

2. La CRDS : 169 millions d'euros en 2006 28

III. Les budgets des régimes agricoles 29

A.. Les charges du régime des non-salariés agricoles (hors RCO) : 18,3 milliards d'euros en 2007 29

B. Les produits du régime des non-salariés agricoles :
16,2 milliards d'euros en 2007, soit un déficit de 2,1 milliards d'euros 30

C. Les charges du régime des salariés agricoles : 12,2 milliards d'euros en 2007 31

D. Les produits du régime des salariés agricoles : 12,2 milliards d'euros en 2007 32

Sigles cités 34

Première partie

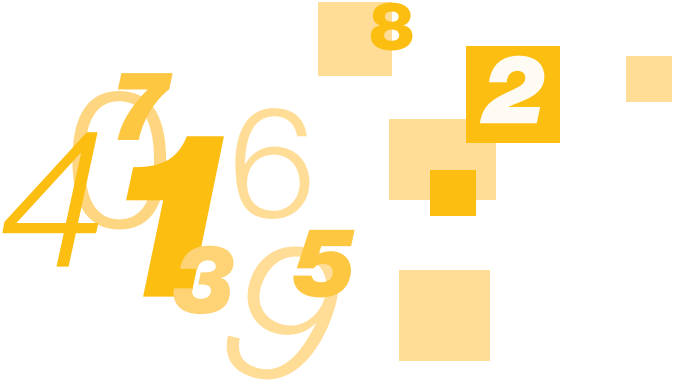

Les dénombrements

I. Les actifs du régime agricole : 1,33 million en 2006 en métropole

L'activité professionnelle conditionne l'affiliation au régime agricole des actifs non salariés et salariés. Les actifs non salariés agricoles pris en compte sont les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole installés au plus tard le 31 décembre 2005 et donc présents au 1er janvier 2006 ainsi que leur conjoint et aides familiaux, qui sont assujettis à l'une au moins des quatre branches : assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA), assurance vieillesse agricole (AVA), prestations familiales agricoles (PFA) et assurance accidents du travail des exploitants agricoles (ATEXA). Les actifs salariés correspondent au nombre d'emplois en cours au 31 décembre 2005 au régime agricole.

L'ensemble des actifs agricoles a baissé de 2,1% entre 2005 et 2006. Le nombre d'actifs non salariés agricoles s'élève à 611 209 personnes au 1er janvier 2006 (- 3,3% par rapport à 2005). Le nombre d'emplois salariés au 31 décembre 2005 atteint 715 392 (- 1% par rapport au 31 décembre 2004).

Répartition des actifs agricoles selon leur statut et/ou leur secteur d'activité
1 326 601 au 1er janvier 2006

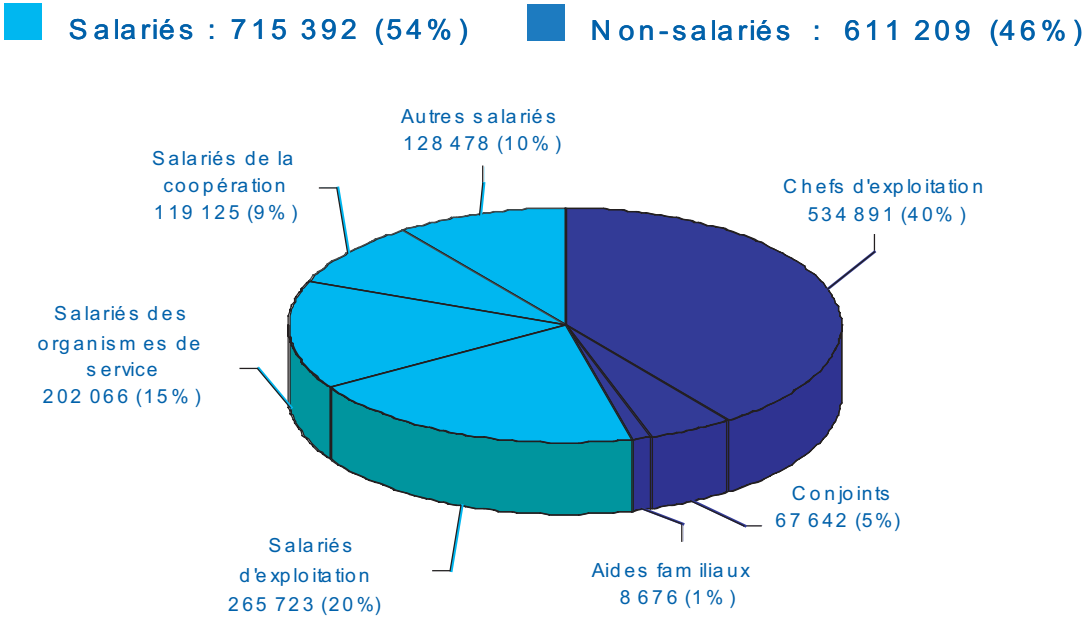

Source : MSA

A. La population des cotisants non salariés agricoles (NSA) en 2006

Les effectifs de cotisants diffèrent selon la branche considérée car les règles d'assujettissement et d'exonération sont variables pour chacune d'elles.

En assurance maladie (AMEXA) et en assurance accidents du travail (ATEXA), les non-salariés ont le choix entre plusieurs assureurs possibles.

Cotisants non salariés agricoles actifs en 2006

	Cotisants	Evolution 2006/2005 en %
Assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA) (1)	586 445	- 2,9
Assurance vieillesse agricole (AVA)	593 925	- 2,9
Prestations familiales agricoles (PFA)	532 126	- 2,0
Assurance accidents du travail (ATEXA) (2)	596 729	- 2,0
Cotisants de solidarité (3)	96 137	- 0,3

Source : MSA

(1) Dont les conjoints collaborateurs cotisants en invalidité. Ensemble des assureurs.

(2) Ensemble des assureurs hors Alsace-Moselle.

(3) Cotisants solidaires exploitant moins de la demi SMI non retraités de vieillesse agricole.

1. Les cotisants NSA en maladie, maternité et invalidité : 586 000 en 2006

L'assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA) couvre les risques maladie, maternité et invalidité.
Le nombre total de cotisants en AMEXA tous assureurs confondus, chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aides familiaux, atteint 586 445 en 2006, en diminution de 2,9% par rapport à 2005. L'effectif des chefs d'exploitation, qui s'élève à 525 838 personnes, est en baisse de 1,9%, celui des conjoints collaborateurs est en baisse de 10,9% et celui des aides familiaux de 8,2%.

Répartition des cotisants AMEXA selon le statut
586 445 personnes en 2006

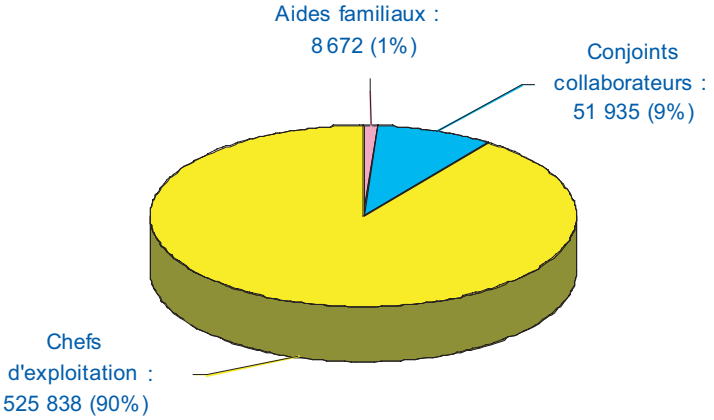

Source : MSA

Les non-salariés agricoles ont le choix de l'organisme gestionnaire de leurs prestations en ce qui concerne l'assurance maladie.
La MSA assure 92% des cotisants, soit 539 236 cotisants en 2006.

Répartition des cotisants AMEXA selon l'organisme gestionnaire
586 445 personnes en 2006

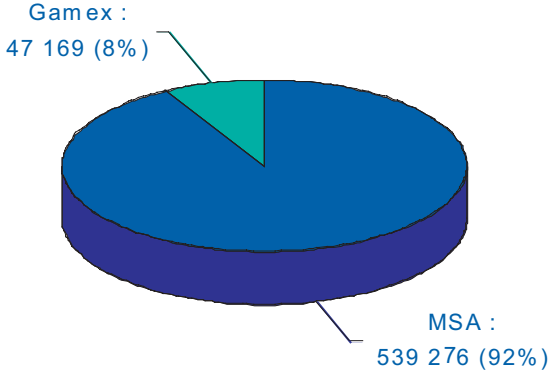

Source : MSA

2. Les cotisants NSA en vieillesse : 594 000 en 2006

La cotisation assurance vieillesse agricole (AVA) finance la retraite proportionnelle des chefs d'exploitation ou d'entreprise, des aides familiaux et des conjoints collaborateurs. Elle est due par chaque chef d'exploitation pour lui-même et les autres non-salariés agricoles de son exploitation.
Le nombre de cotisants AVA diminue de 2,9% par rapport à 2005. L'effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise baisse de 1,9%, celui des conjoints collaborateurs de 10% et celui des aides familiaux de 8,4%.

Répartition des cotisants AVA selon le statut
593 925 personnes en 2006

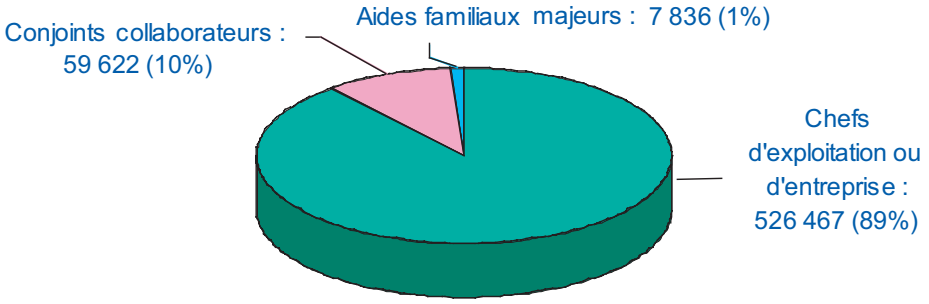

Source : MSA

La cotisation d'assurance vieillesse individuelle (AVI) est due pour chaque membre majeur non salarié de l'exploitation ou de l'entreprise (chef d'exploitation, conjoint ou aide(s) familial(aux) majeur(s)). Elle n'est pas due par les exploitants ne bénéficiant pas des prestations de l'AMEXA. Elle finance la retraite forfaitaire.
Le nombre de cotisants s'élève à 560 343 en 2006, en baisse de 3,4% par rapport à 2005. L'effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise a diminué de 2,3%, celui des conjoints de 11,5%, celui des membres de la famille de 8,6%.

Répartition des cotisants AVI selon le statut
560 343 personnes en 2006

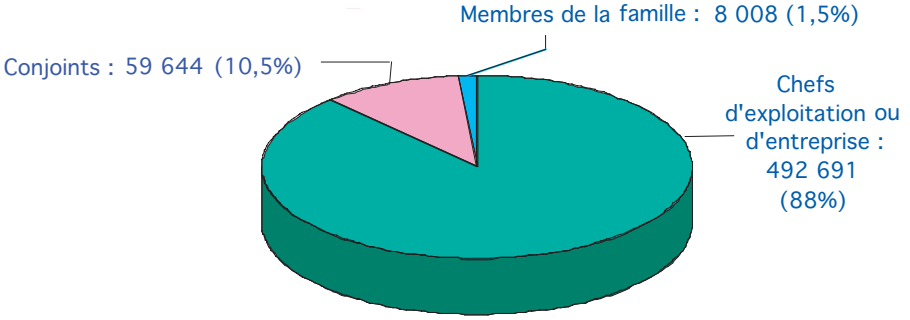

Source : MSA

Depuis le 1er janvier 2003, les non-salariés agricoles, chefs d'exploitation ou d'entreprise, cotisent pour la retraite complémentaire obligatoire (RCO).
Le nombre de cotisants s'élève à 530 229 au 1er janvier 2006 (-2% par rapport au 1er janvier 2005), dont 394 272 cotisants à l'assiette minimum.

3. Les cotisants NSA en prestations familiales : 532 000 en 2006

Le nombre de cotisants de la branche famille s'élève à 532 126 en 2006. soit une baisse de 2% par rapport à 2005. Les effectifs des chefs d'exploitation ou d'entreprise et les effectifs des artisants ruraux, diminuent respectivement de 1,9% et de 7,7%. Le nombre d'invalides s'élève à 4 496 en 2006 (0,8% des cotisants) contre 4 538 en 2005, en baisse de 0,9%.

Répartition des cotisants PFA selon le statut
532 126 personnes en 2006

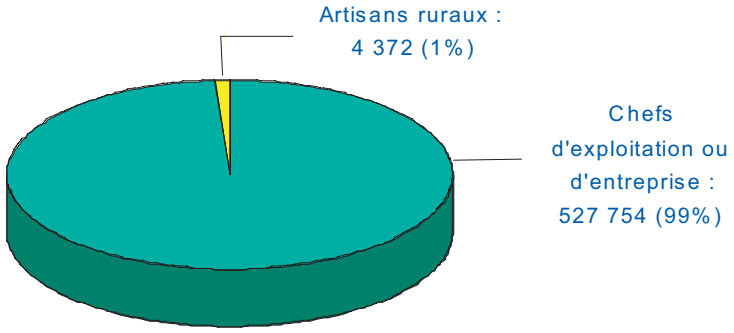

Source : MSA

4. Les cotisants accidents du travail (ATEXA) : 597 000 en 2006

L'assurance accidents du travail pour les non-salariés (ATEXA) est en vigueur depuis le 1er avril 2002 hors Alsace-Moselle. Le chef d'exploitation ou d'entreprise cotise pour lui-même, pour le conjoint participant aux travaux et pour les aides familiaux.

En 2006, le nombre de cotisants à l'ATEXA s'élève à 596 729 tous assureurs confondus, en baisse de 2% par rapport à 2005. Le nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise s'élève à 519 434 (-0,8%). Les conjoints d'exploitation (quel que soit le statut de conjoint) sont au nombre de 67 715 (- 10,1%). L'effectif des aides familiaux est de 9 580 (- 9,2%).

Répartition des cotisants ATEXA selon le statut
596 729 en 2006 (tous assureurs)

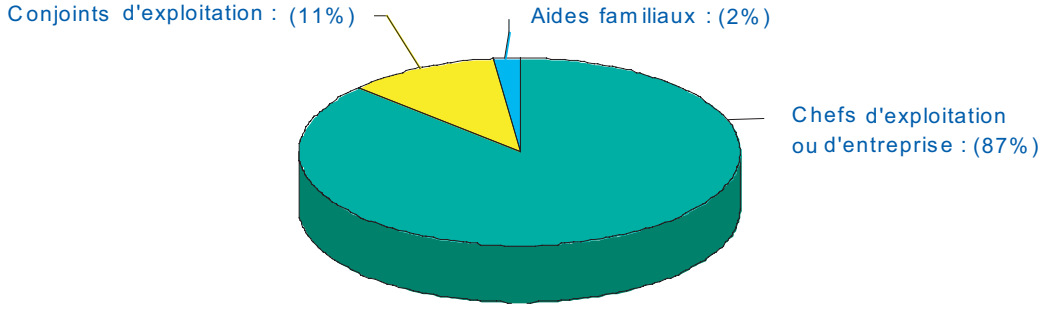

Source : MSA

Comme pour l'assurance maladie, les non-salariés ont le choix de l'assureur en ATEXA. En 2006, le nombre de cotisants en ATEXA à la MSA, s'élève à 208 098, en hausse de 7,4% par rapport à 2005. L'effectif de cotisants au groupement d'assureurs est de 388 631 (-6,6%).

B. Le salariat du régime agricole en 2005

1. Le nombre d'emplois en fin de trimestre

Le nombre d'emplois salariés au premier semestre 2005 est stable par rapport au premier semestre 2004. En revanche, les effectifs sont beaucoup plus élevés au troisième trimestre 2005 (+ 5,3%), mais en retrait au 4ème trimestre 2005 (- 1% par rapport au 4ème trimestre 2004).
Les deuxième et troisième trimestres sont caractérisés par un niveau élevé d'emplois saisonniers consacrés aux récoltes arboricoles et aux vendanges.
Entre le premier trimestre 2005 et le premier trimestre 2006, le nombre d'emplois a diminué de 1,4% et de 1% entre les deuxièmes trimestres 2005 et 2006.

Nombre d'emplois en fin de trimestre en 2005 et 2006

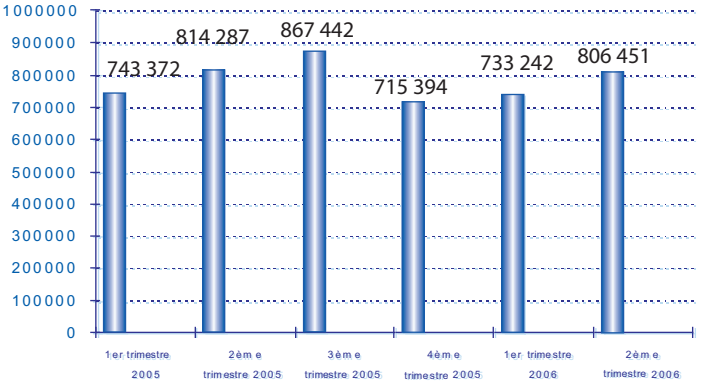

Source : MSA

2. Les contrats des salariés agricoles : 2 millions en 2005

Le nombre de contrats est en diminution de 0,5% par rapport à 2004. Le taux d'évolution du nombre de contrats du secteur exploitation s'établit à - 0,8%, celui des organismes de service à + 1,6%, celui de la coopération à - 1,6% et les autres secteurs sont stables.
Entre le premier trimestre 2005 et 2006, le nombre de contrats a diminué de 1,9%. La diminution entre le deuxième trimestre 2005 et 2006 atteint 1,7%.

Répartition des contrats* des salariés agricoles selon le secteur d'activité
1 996 324 en 2005

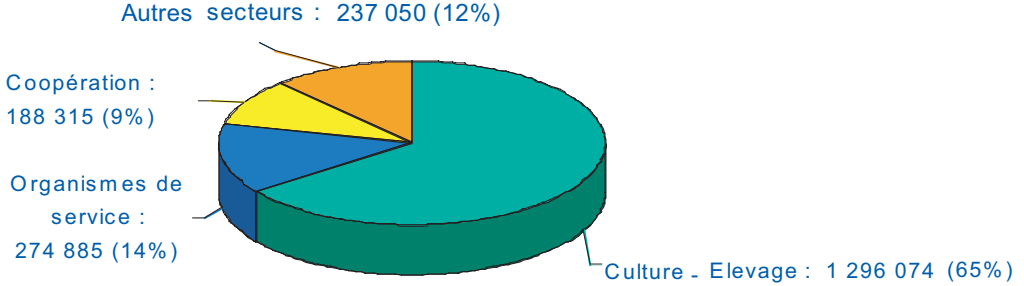

Source : MSA

** Nouveaux contrats inclus, contrats clos inclus également. Une personne peut contracter plusieurs contrats dans l'année.*

3. Nombre d'heures de travail des salariés agricoles : 1,3 milliard en 2005

Le nombre d'heures rémunérées est en baisse de 0,6% en 2005 par rapport à 2004. Le taux d'évolution du nombre d'heures du secteur exploitation s'établit à - 1,5%, celui des organismes de service à - 0,7%, celui de la coopération est stable et les autres secteurs à + 1,3%.

Entre le premier trimestre 2005 et le premier trimestre 2006, l'évolution du nombre d'heures de travail s'établit à - 0,8% ; cette évolution est identique entre le deuxième trimestre 2005 et le deuxième trimestre 2006.

Répartition du nombre d'heures rémunérées des salariés agricoles selon le secteur d'activité 1 276 millions en 2005

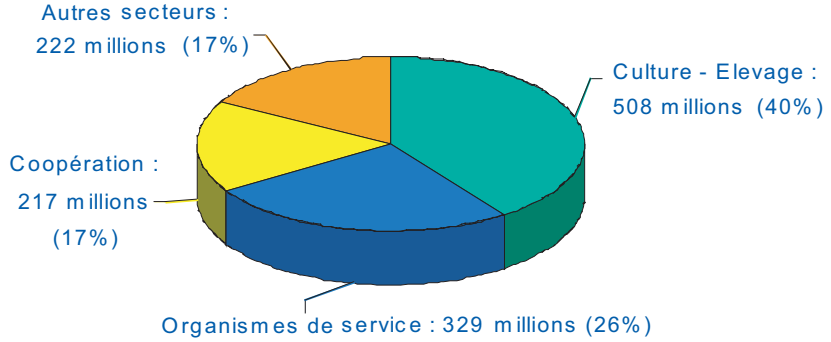

Source : MSA

4. Nombre d'établissements employeurs : 203 000 en 2005

Le nombre d'établissements d'employeurs est en baisse de 3,4% par rapport à 2004 qui avait connu une croissance de 3,1% du nombre d'établissements employeurs. Le taux d'évolution du nombre d'établissements du secteur exploitation s'établit à - 2,3%, celui des organismes de service à - 7,7%, celui de la coopération à - 2,6% et les autres secteurs à - 6,6%.

Le nombre d'établissements employeurs a diminué de 1,4% entre le premier trimestre 2005 et le premier trimestre 2006. Il a baissé de 1,7% entre le deuxième trimestre 2005 et le deuxième trimestre 2006.

Répartition du nombre d'établissements employeurs selon le secteur d'activité 202 708 en 2005

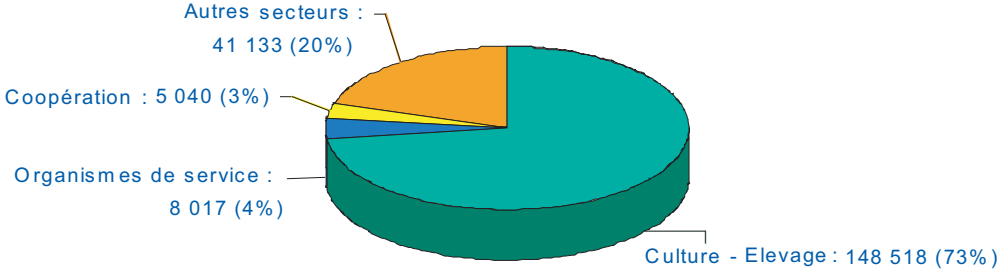

Source : MSA

II. Les ressortissants du régime agricole : 6,5 millions au 1er juillet 2005

Le terme ressortissant du régime agricole désigne toute personne qui a un lien avec le régime agricole. Sont pris en compte dans le calcul des ressortissants les personnes protégées en maladie au régime agricole et les bénéficiaires d'un avantage de vieillesse au régime agricole couverts en maladie par un autre régime.

Le nombre de ressortissants a diminué de 0,5% entre le 1er juillet 2004 et le 1er juillet 2005. Le nombre de ressortissants du régime des non-salariés a baissé de 2,4%, tandis que celui des salariés a augmenté de 1,2%.

Répartition des ressortissants selon le régime
6 546 691 personnes au 1er juillet 2005

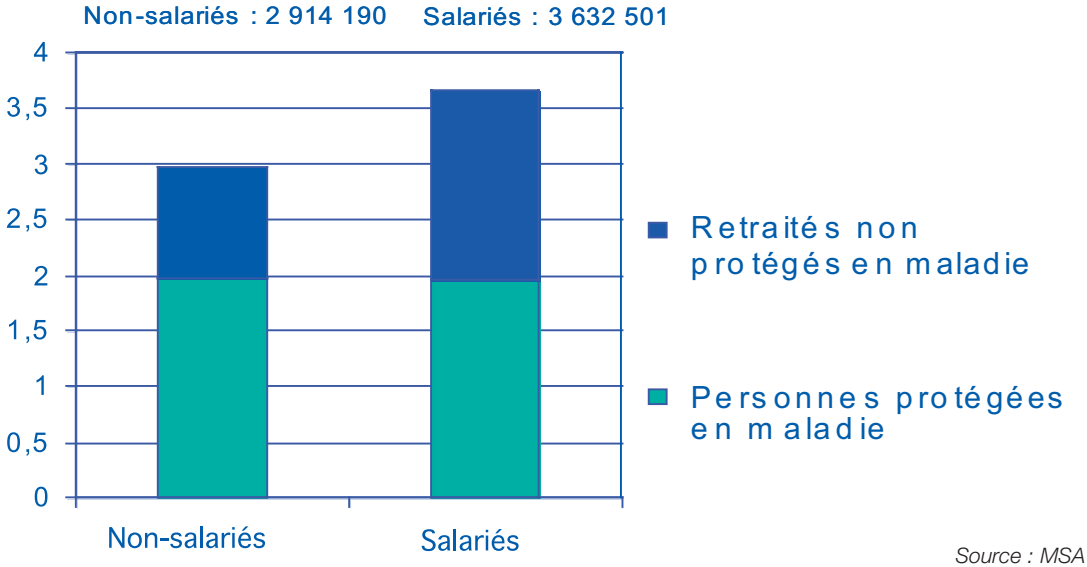

Source : MSA

Les retraités polypensionnés non couverts en maladie peuvent être comptabilisés une fois au régime des non-salariés et une fois au régime des salariés.

III. La population protégée en maladie : 3,9 millions au 1er juillet 2005

Le nombre de personnes protégées en maladie au régime agricole, c'est-à-dire pour lesquelles le régime agricole est susceptible de servir un remboursement au titre d'une prestation maladie, s'élève à 3 932 809 en 2005 (- 1,5% par rapport à 2004) dont la moitié relève du régime des non-salariés agricoles et la moitié du régime des salariés agricoles.

Les assurés ou ouvrants droit, qui s'élèvent à 2,9 millions de personnes, se répartissent en 1,2 million d'actifs cotisants et 1,7 million d'inactifs (retraités, préretraités et invalides non cotisants). Les ayants droit représentent 1 million de personnes, dont 62% d'enfants.

Par cotisant actif, sont dénombrées en moyenne 3,3 personnes protégées : c'est-à-dire que chaque cotisant actif fait bénéficier d'une couverture maladie, outre lui-même, 2,3 autres personnes.

Les cotisants actifs salariés sont exprimés en ETP, à l'exclusion du secteur d'activité organismes professionnels agricoles.

Régime agricole
Répartition de la population protégée en maladie selon le statut
3 932 809 personnes au 1er juillet 2005

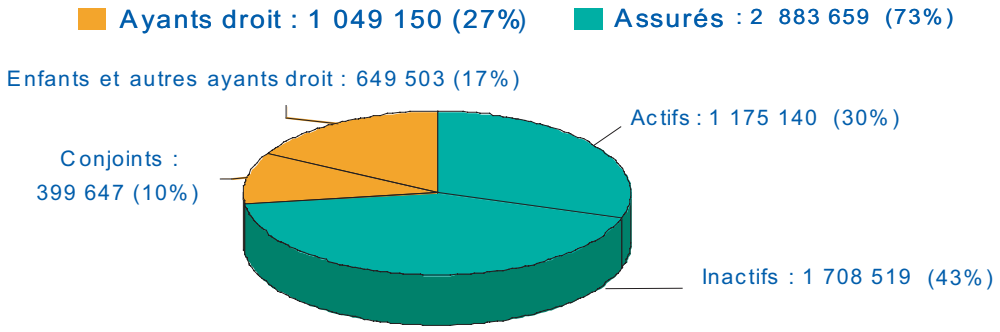

Source : MSA

A. Les personnes protégées en maladie au régime des non-salariés agricoles : 1,97 million au 1er juillet 2005

Le nombre de personnes protégées en maladie par le régime des non-salariés agricoles s'élève à 1 973 644 en 2005 (- 3,2% par rapport à 2004), dont 1,5 million d'assurés.
Les assurés inactifs, au nombre de 1 million, se répartissent en 939 098 retraités, 58 190 préretraités et chômeurs et 8 614 invalides.
Le nombre de cotisants actifs s'élève à 508 142. Il y a 3,9 personnes protégées par cotisant actif.

Régime des non-salariés agricoles
Répartition de la population protégée en maladie selon le statut
1 973 644 personnes au 1er juillet 2005

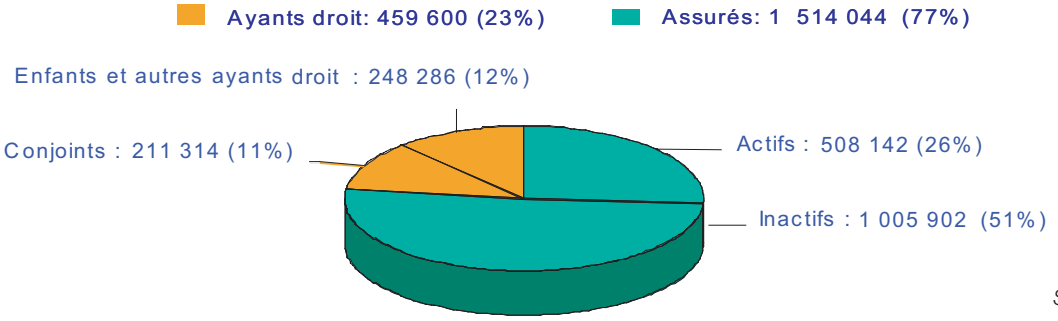

Source : MSA

B. Les personnes protégées en maladie au régime des salariés agricoles : 1,96 million au 1er juillet 2005

Le nombre de personnes protégées en maladie par le régime des ASA s'élève à 1 959 165 en 2005 (+ 0,2% par rapport à 2004), dont 1,4 million d'assurés.
Le nombre d'assurés inactifs s'élève à 702 617.
Le nombre d'assurés actifs pris en compte s'élève à 666 998. Il y a 2,9 personnes protégées par cotisant actif.

Régime des salariés agricoles
Répartition de la population protégée en maladie selon le statut
1 959 165 personnes au 1er juillet 2005

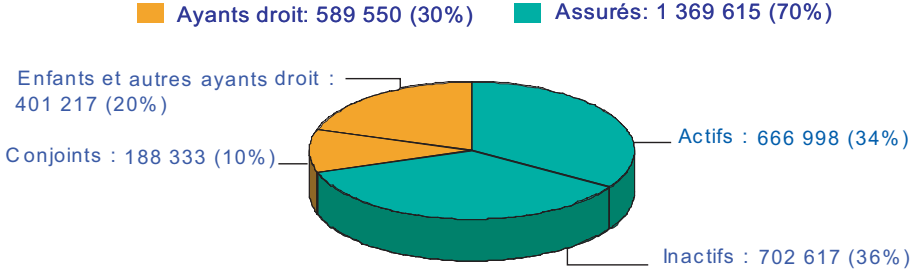

Source : MSA

C. La population des patients au régime agricole : 3,7 millions en 2005

La population des patients correspond aux personnes ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins en médecine ambulatoire ou en hospitalisation privée au cours de l'année par le régime agricole.

La part des patients s'élève à 94% des personnes protégées.

Répartition des patients en maladie au régime agricole
(hors CMU de base)
selon le régime et le sexe
3 638 420 personnes en 2005

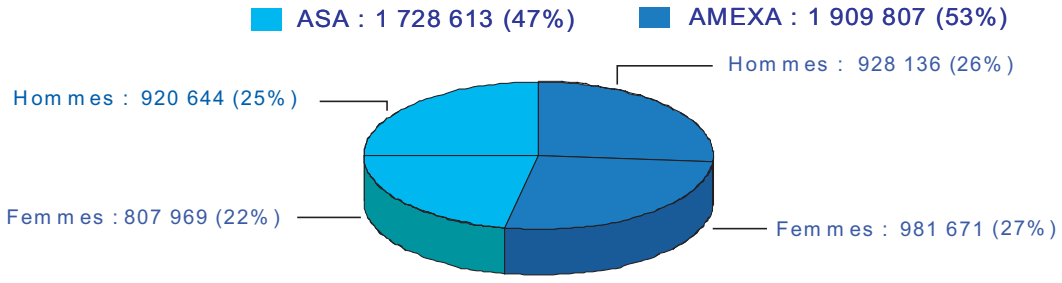

Source : MSA

D. Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) et/ou de la CMU complémentaire : 140 986 au 31 décembre 2006

Depuis le 1er janvier 2000, la CMU de base protège les personnes qui ne peuvent relever d'un régime professionnel en qualité d'assuré ou d'ayant droit. La CMU remplace l'assurance personnelle.

La CMU complémentaire (CMU-C) permet aux personnes disposant de faibles ressources de bénéficier d'un remboursement amélioré pour un ensemble défini de biens et de services de santé.

Le nombre de bénéficiaires de la CMU et/ou de la CMU complémentaire s'élève à 140 986 au 31 décembre 2006.

Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C au régime agricole est de 139 464 au 31 décembre 2006, dont 22% relèvent du régime des non-salariés et 78% de celui des salariés agricoles. Parmi ces bénéficiaires, 136 549 personnes relèvent de la CMU-C uniquement et 2 915 personnes relèvent à la fois de la CMU de base et de la CMU-C.

Au 31 décembre 2006, 1 522 personnes relèvent de la CMU de base uniquement.

IV. Les personnes couvertes en action sanitaire et sociale : 4,4 millions de personnes au 1er juillet 2005

Sont couvertes en ASS au régime agricole les personnes protégées en maladie non retraitées au régime agricole, ainsi que les retraités à titre principal au régime agricole, qu'ils soient protégés ou non en maladie dans le régime.
Le nombre de personnes couvertes en ASS au régime des non-salariés agricoles s'élève à 2,3 millions de personnes, celui des personnes couvertes en ASS au régime des salariés agricoles est de 2,1 millions de personnes.

V. Les bénéficiaires d'un avantage de vieillesse : 4,2 millions fin 2005 (Métropole)

La population des bénéficiaires d'un avantage de vieillesse du régime agricole a baissé de 0,1% entre 2004 et 2005. L'effectif des retraités anciens non salariés agricoles (AVA) s'élève à 1,9 million de personnes (- 1,7% par rapport à 2004). Celui des pensionnés anciens salariés agricoles (ASA) s'élève à 2,3 millions de personnes (+ 1,2%).
Le régime agricole gère 4,2 millions de dossiers de retraites. Près de 19% d'entre eux bénéficient d'un avantage au titre du régime des non-salariés agricoles et du régime des salariés agricoles.
Au régime vieillesse des non-salariés agricoles, il y a 0,37 actif cotisant pour 1 retraité de droits directs âgé de 65 ans et plus en 2005.
Au régime vieillesse des salariés agricoles, il y a 0,42 actif cotisant pour 1 pensionné de droits directs âgé de 65 ans et plus en 2005.
L'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), dont le montant est forfaitaire, est versée sous conditions de ressources en complément d'un avantage de vieillesse. L'évolution du nombre des bénéficiaires est un indicateur de la faiblesse des retraites et de la précarité des montants. Le nombre de titulaires de l'allocation supplémentaire du FSV est régulièrement en recul : - 11,7% chez les non-salariés, - 5,4% chez les salariés entre 2004 et 2005.

Répartition AVA-ASA des bénéficiaires vieillesse au régime agricole (Métropole)
4 232 222 bénéficiaires en 2005

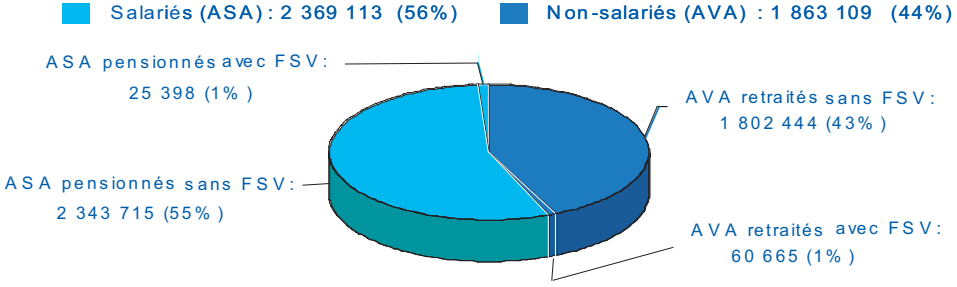

Source : MSA

L'ouverture du droit à une pension de vieillesse est conditionnée, pour les non-salariés agricoles, au versement d'une cotisation pour une durée d'activité minimum d'un an. Cette ouverture de droit est effectuée pour les salariés agricoles dès lors que le versement de cotisations permet de valider au minimum un trimestre.
Parmi les bénéficiaires d'une pension de vieillesse agricole, 1,6 million d'entre eux peuvent percevoir des prestations maladies de la MSA (voir graphiques pages 14, 15). Les autres dépendent d'un autre régime de protection sociale pour leur couverture maladie.
Les non-salariés agricoles bénéficient depuis 2003 de la retraite complémentaire obligatoire (RCO).
Le régime RCO compte 445 556 bénéficiaires au 31 décembre 2005 dont 431 390 bénéficiaires de droits personnels gratuits et 686 personnes bénéficiaires au titre de la réversion.

VI. Les bénéficiaires de prestations familiales, de logement et du RMI

Au 30 juin 2006, au régime agricole, 447 214 familles ont bénéficié d'une ou plusieurs prestations familiales, logement, invalidité et/ou précarité, effectifs en baisse de 1,2% par rapport au 30 juin 2005. Parmi ces familles, 254 140 relèvent du régime des salariés agricoles (+ 0,7%) et 193 074 du régime des non-salariés agricoles (- 3,5%).
Le nombre d'enfants concernés s'élève à 494 678 (- 1,7% par rapport au 30 juin 2005) dont 202 087 pour le régime des non-salariés agricoles (- 4,2%) et 292 591 pour le régime des salariés agricoles (+ 0,1%).

A. Les bénéficiaires de prestations familiales : 226 000 familles et 486 000 enfants au 30 juin 2006

Le nombre de familles du régime agricole bénéficiaires d'au moins une prestation familiale au 30 juin 2006 (ALF incluse, hors AAH), sans double compte, s'élève à 226 071 (- 0,9% par rapport au 30 juin 2005). Ces familles totalisent 485 584 enfants (- 1,7%).
Le régime des non-salariés gère 87 002 familles (- 3,8% par rapport au 30 juin 2005) et 199 537 enfants (- 4,1%). Le régime des salariés gère 139 069 familles et 286 047 enfants (respectivement + 1% et + 0,1% par rapport au 30 juin 2005).

Répartition des familles bénéficiaires de prestations familiales et RMI (ALF incluse, hors AAH) selon la taille de la famille au régime agricole
226 071 au 30 juin 2006

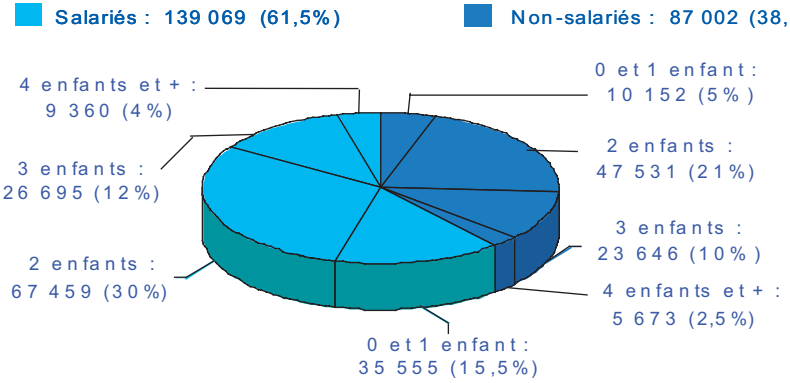

Source : MSA

Les prestations familiales peuvent se classer en trois catégories : les prestations liées à l'entretien des enfants, les prestations liées à la naissance ou l'accueil d'un jeune enfant et les prestations servies pour des situations particulières des enfants ou des parents.

- **Allocations liées à l'entretien des enfants :** allocations familiales (AF), allocation de rentrée scolaire (ARS) non servie au premier semestre, complément familial (CF), prestations conventionnelles (PCO).
- **Allocations liées à la naissance ou l'accueil d'un jeune enfant :** prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), allocation pour jeune enfant (APJE), allocation d'adoption (AA), allocation parentale d'éducation (APE), allocation de garde d'enfant à domicile (AGED), aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA).
- **Allocations liées à des situations particulières des enfants ou des parents :** allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) qui remplace l'allocation d'éducation spéciale (AES), allocation de présence parentale (APP), allocation de parent isolé (API), allocation de soutien familial (ASF).

L'allocation logement à caractère familial (ALF) a la particularité de pouvoir être associée aux prestations familiales et/ou aux aides au logement.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) n'est pas une prestation familiale, bien qu'elle soit versée comme telle par les MSA. Elle est attribuée à 31 465 familles au régime agricole au 30 juin 2006 (- 2% par rapport au 30 juin 2005), dont 11 054 pour le régime des non-salariés (- 7,4%) et 20 411 pour le régime des salariés (+ 1,2%).

Une famille peut bénéficier de plusieurs types de prestations familiales. Le nombre d'allocations versées, toutes prestations confondues, s'élève à 447 200 au 30 juin 2006, 193 100 pour les non-salariés et 254 100 pour les salariés.

Parmi les prestations familiales, ce sont les allocations familiales, non soumises à condition de ressources, qui bénéficient au plus grand nombre de familles. Elles sont servies à 76 470 familles du régime des non-salariés et à 102 915 familles du régime des salariés au 30 juin 2006.

Répartition du nombre de familles bénéficiaires de prestations familiales et AAH par type de prestation au régime agricole au 30 juin 2006

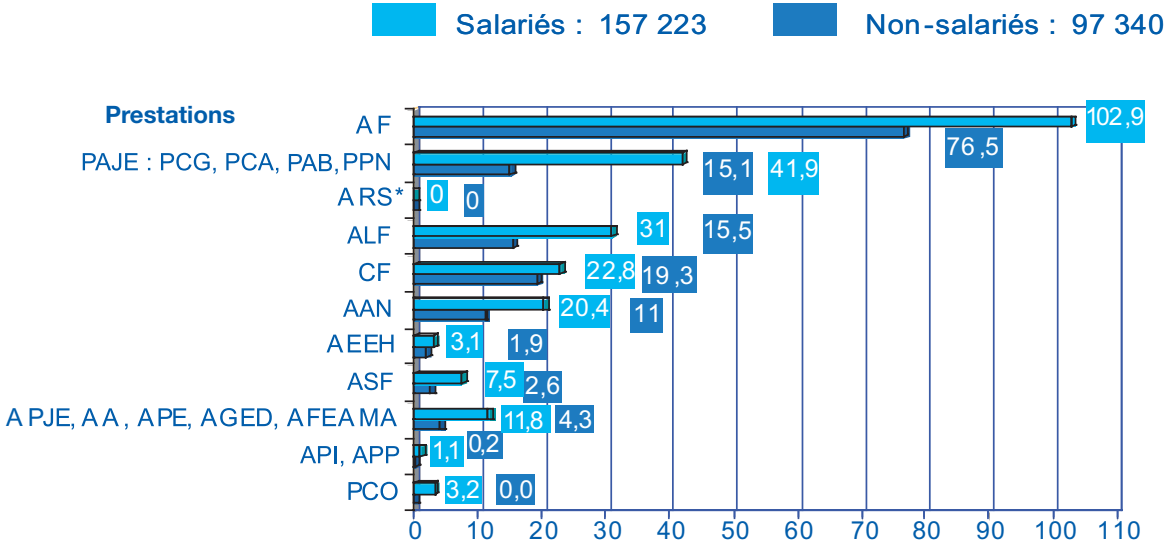

Source : MSA

** L'ARS est versée une seule fois au cours de l'année civile en septembre, c'est pourquoi il n'y en a pas au 30 juin. A titre indicatif, il y avait 61 649 familles bénéficiaires de l'ARS au titre du régime des non-salariés au 31 décembre 2005 et 72 102 familles bénéficiaires au titre du régime des salariés.*

Depuis le 1er janvier 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) se substitue progressivement aux allocations liées à la garde d'enfants (APE, AGED, AFEAMA), l'allocation pour jeune enfant (APJE) et l'allocation d'adoption (AA).

Au 30 juin 2006, 72 294 familles sont bénéficiaires d'une des prestations liées à la naissance, l'accueil et la garde des jeunes enfants, soit au titre de la PAJE, soit au titre des allocations toujours en vigueur au 1er janvier 2004. A la fin du premier semestre 2006, 57 097 familles bénéficient de la PAJE au régime agricole, dont 24% pour le régime des non-salariés et 76% pour le régime de salariés

Nombre de familles bénéficiaires de prestations liées à la naissance, l'accueil et la garde d'enfants : 72 294 au 30 juin 2006

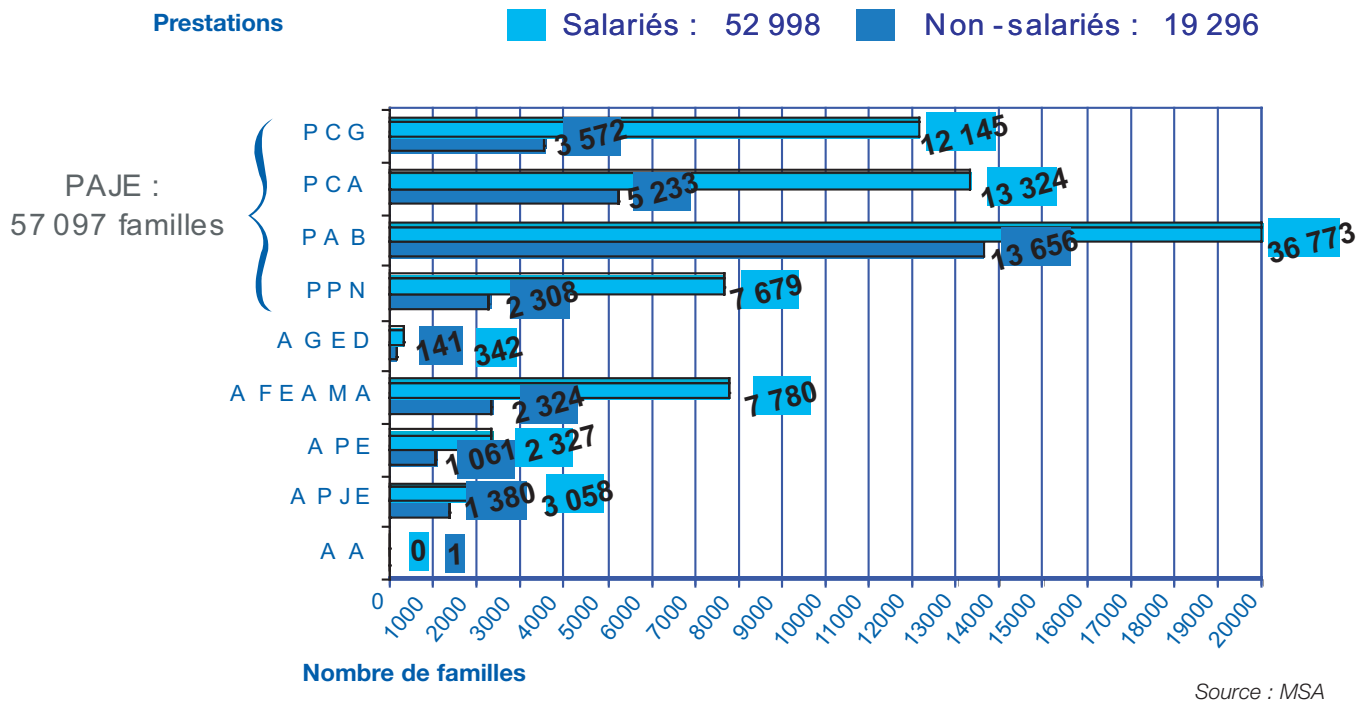

Source : MSA

Le congé paternité est entré en vigueur le 1er janvier 2002.
Pour l'année 2006, 17 304 bénéficiaires ont perçu des indemnités journalières à ce titre au régime agricole, dont 3 631 pères (21%) relevant du régime des non-salariés et 13 673 pères (79%) affiliés au régime des salariés agricoles.

B. Les bénéficiaires de prestations logement : 271 000 familles au 30 juin 2006

Le nombre de familles bénéficiaires d'allocation logement s'élève à 270 773 au 30 juin 2006 au régime agricole (- 1,5% par rapport au 30 juin 2005) dont 115 974 pour les non-salariés (- 3,1%) et 154 799 pour les salariés (- 0,3%).

Répartition des familles bénéficiaires d'allocation logement au régime agricole
270 773 personnes au 30 juin 2006

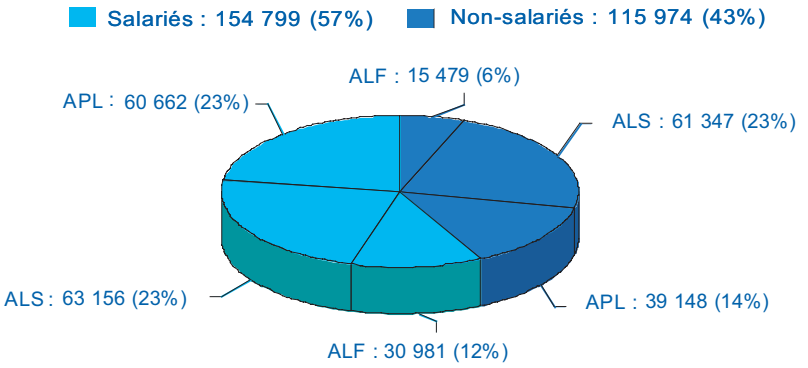

Source : MSA

C. Les allocataires du revenu minimum d'insertion : 23 000 au 30 juin 2006

Le nombre d'allocataires du RMI, pour lesquels la MSA assure le versement des prestations (prime incluse), s'élève à 23 455 au 30 juin 2006, en augmentation de 3,6% par rapport au 30 juin 2005. Le nombre d'allocataires du RMI au régime des non-salariés atteint 7 107 (+ 1,4%), celui du régime des salariés 16 348 (+ 4,6%).

Répartition des bénéficiaires du RMI par tranche d'âge au régime agricole
23 455 personnes au 30 juin 2006

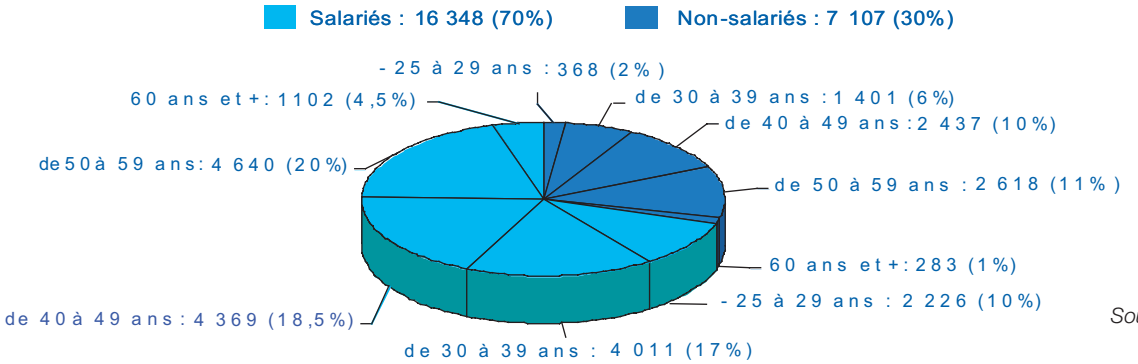

Source : MSA

Le contrat d'avenir (CAV) a été créé le 19 mars 2005 pour les bénéficiaires de minima sociaux. Au 30 juin 2006, 1 177 allocataires du RMI en bénéficiaient.

En 2005, le contrat d'insertion (CI-RMA) est étendu aux bénéficiaires de tous les minima sociaux. Le régime agricole compte 225 allocataires du CI-RMA au 30 juin 2006.

La prime exceptionnelle de retour à l'emploi (PRE) a été créée le 1er septembre 2005 et concernait 333 personnes au 30 juin 2006.

VII. Les personnes couvertes contre les accidents du travail et le nombre d'accidents déclarés

A. Les salariés agricoles

La couverture du risque contre les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles concerne tous les salariés agricoles hormis ceux des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle qui bénéficient d'un régime particulier. Le nombre de personnes protégées contre les accidents du travail s'élève à 1,6 million en 2005 (élèves inclus) au régime des salariés agricoles. Il a été déclaré 86 348 accidents en 2005.

B. Les non-salariés agricoles

Les non-salariés agricoles bénéficient depuis le 1er avril 2002 d'une couverture sociale obligatoire contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (ATEXA).
Le nombre de personnes couvertes s'élève à 609 702 au 31 décembre 2005, tous assureurs confondus en métropole, auquel s'ajoutent les enfants sous certaines conditions. Il a été déclaré 36 180 accidents au titre de 2005.

Deuxième partie

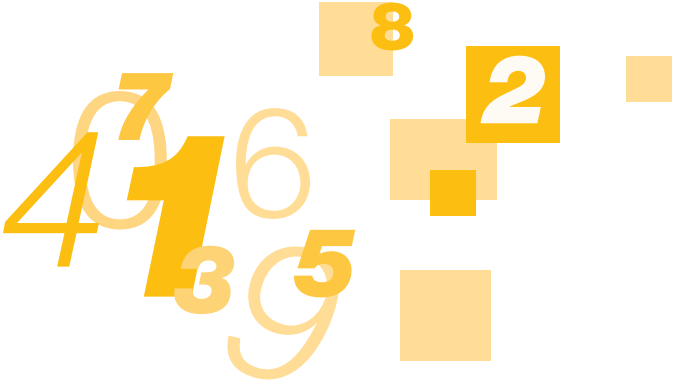

Les montants

I. Les prestations sociales du régime agricole : 26,1 milliards d'euros au titre de 2006

Les prestations sociales du régime agricole pour l'ensemble des risques ont augmenté de 1,9% par rapport à 2005 (à champ comparable). L'évolution relative au régime des non-salariés agricoles est de +1,3%, celle des salariés est de + 2,9%.

Répartition des prestations sociales par régime
26,1 milliards d'euros au titre de 2006
Métropole + DOM

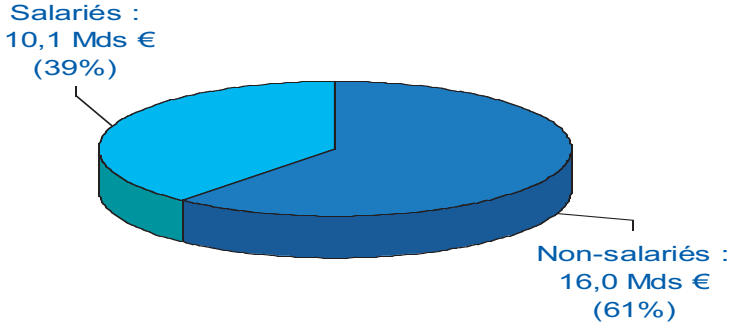

En droits constatés

Source : MSA

Plus de la moitié (52,3%) des prestations du régime agricole en 2006 concerne le poste vieillesse et veuvage.

Le montant général des prestations maladie, maternité, invalidité et décès, des indemnités journalières liées au congé paternité s'élève à 10,2 milliards d'euros au titre de 2006. L'évolution de ce poste est de + 2,4% entre 2005 et 2006 (à champ comparable 2005).

Répartition des prestations sociales par risque au régime agricole
26,1 milliards d'euros au titre de 2006
Métropole + DOM

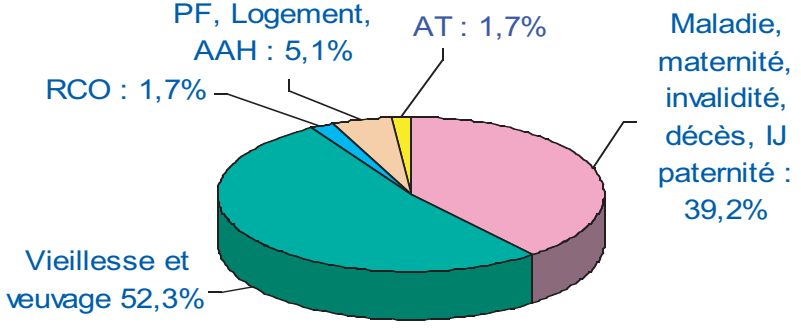

En droits constatés

Source : MSA

Les évolutions par risque pour le régime des NSA sont :

- + 0,8% pour les prestations vieillesse et veuvage,
- + 1,2% pour la retraite complémentaire obligatoire (RCO),
- + 2,2% au titre de la maladie, maternité, invalidité et indemnités journalières liées au congé paternité, à champ comparable 2005,
- - 1,3% pour le poste PF,

Les évolutions par risque pour le régime des SA sont :

- + 2,9% pour les prestations vieillesse et veuvage,
- + 2,7% au titre de la maladie, maternité, invalidité, décès, IJ liées au congé paternité et CMU de base, à champ comparable 2005,
- + 4% pour le poste PF,
- + 1,8% pour les prestations relatives aux accidents du travail par rapport à 2005.

Structure des prestations sociales par régime et par risque
26,1 milliards d'euros au titre 2006
Métropole + DOM

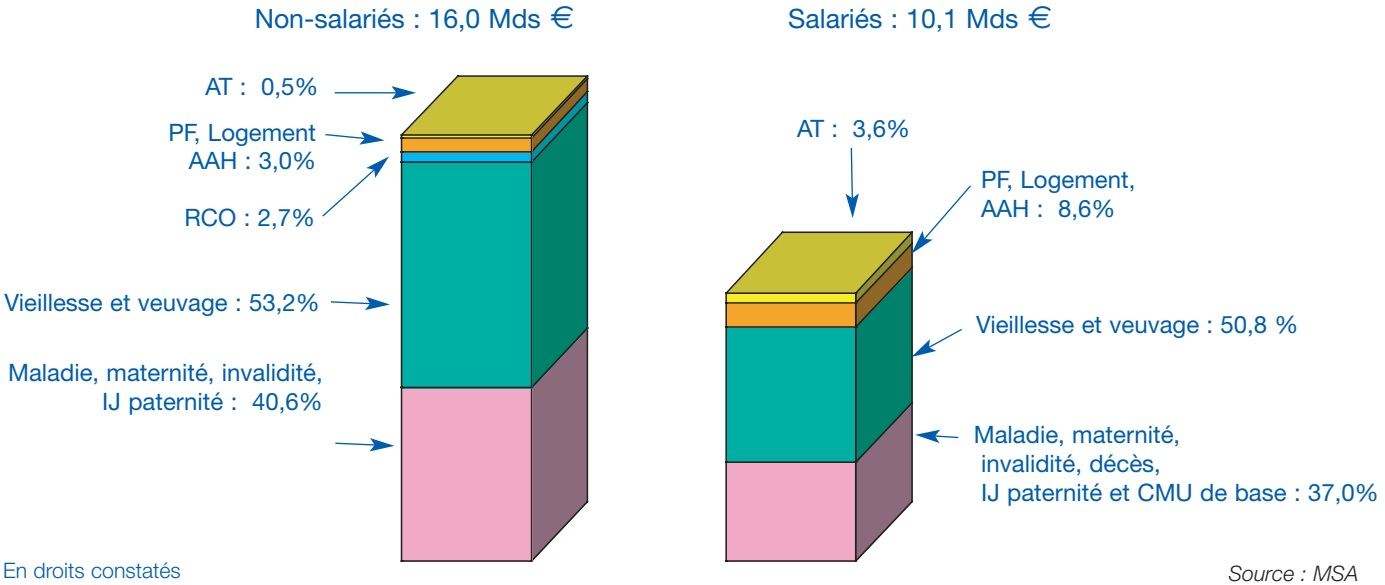

En droits constatés

Source : MSA

II. Les cotisations et les contributions sociales agricoles

Les cotisations sont déterminées à partir d'assiettes, celle du revenu professionnel agricole pour les non-salariés et celle de la masse salariale pour les salariés.

A. L'assiette "revenu professionnel" PFA des non-salariés agricoles : 6,3 milliards d'euros en 2006

Dans la branche famille, aucun minimum ni plafonnement ne s'imposant, l'assiette sociale PFA reflète le niveau de l'assiette brute "revenu professionnel" des non-salariés agricoles.
L'assiette "revenu professionnel" PFA a diminué de 2% entre 2005 et 2006.

Répartition de l'assiette "revenu professionnel" PFA selon le statut
Assiette : 6,3 milliards d'euros en 2006

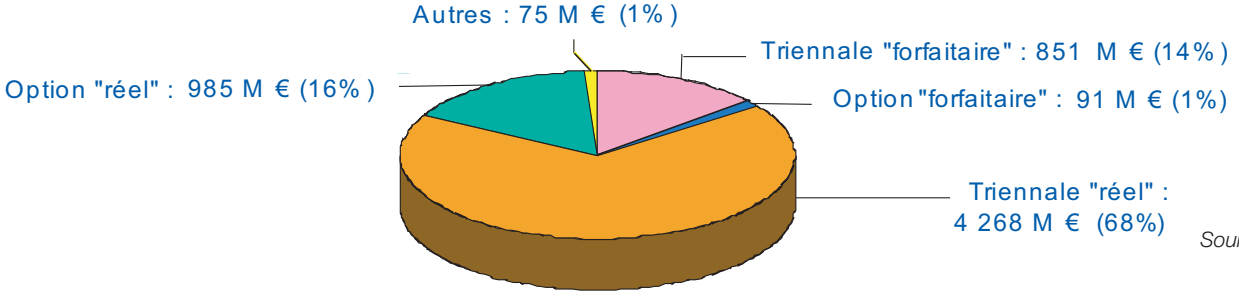

Source : MSA

B. La masse salariale des salariés agricoles : 15,8 milliards d'euros en 2005

Les cotisations des assurances sociales agricoles (ASA), maladie, vieillesse et veuvage, sont assises sur les salaires. La cotisation de prestations familiales, également assise sur les salaires, peut l'être sur une assiette forfaitaire dans certains cas. Elle est due uniquement par l'employeur.

La masse salariale a augmenté de 2,8% entre 2004 et 2005.

Répartition de la masse salariale selon le secteur d'activité
15,8 milliards d'euros en 2005

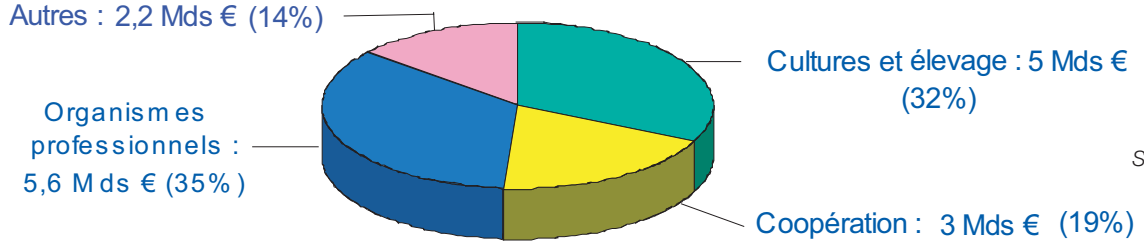

Source : MSA

C. Les cotisations du régime agricole

1. Les cotisations techniques et complémentaires : 8,5 milliards d'euros en 2006

L'ensemble des cotisations - qu'elles soient payées par les chefs d'exploitation, leur conjoint et aides familiaux, les chefs d'entreprise agricole et leurs salariés, exonérées et prises en charge par l'Etat ou compensées par des recettes fiscales - a augmenté de 1,3% par rapport à 2005. Le montant des cotisations techniques et complémentaires s'élève à 2,6 milliards d'euros pour les non-salariés agricoles au titre de 2006 (-3,3%) et à 5,9 milliards d'euros pour les salariés (+3,4%). A partir de 2006, les mesures d'allègement général de cotisations ne sont plus prises en charge par l'Etat, mais compensées par des recettes fiscales. Les montants indiqués relatifs aux mesures d'allègement général correspondent au coût de ces mesures et non pas aux recettes fiscales attendues.

Répartition des cotisations techniques et complémentaires par régime
8,5 milliards d'euros au titre de 2006

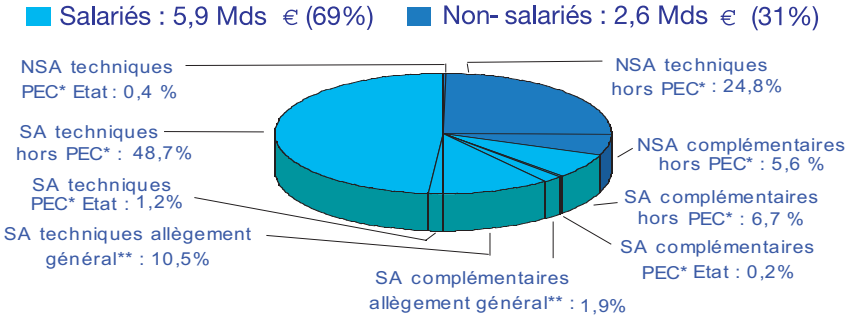

Source : MSA

** PEC = prise en charge.*
*** Part que représente le coût des mesures d'allègement général et non pas part des recettes fiscales.*
Prévention AT et cotisations DOM inclus.

2. Les cotisations techniques : 7,3 milliards d'euros en 2006

Les cotisations techniques (+ 1,2% par rapport à 2005) représentent 86% de l'ensemble des cotisations en 2006. Elles s'élèvent à 2,1 milliards d'euros pour les non-salariés (- 4%) et 5,2 milliards d'euros pour les salariés (+ 3,4%).

Répartition des cotisations techniques par risque et par régime
7,3 milliards d'euros au titre 2006

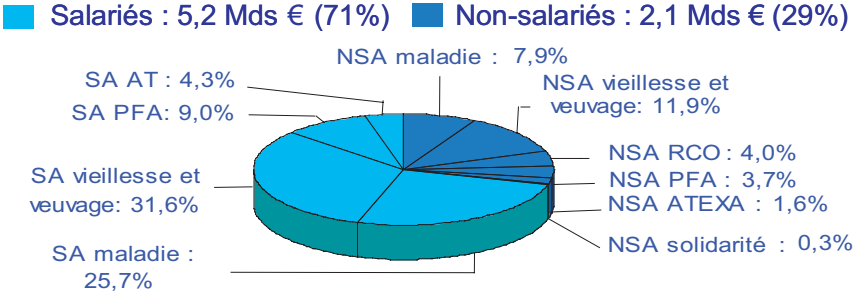

Source : MSA

D. Les contributions sociales du régime agricole

1. La CSG : 2,3 milliards d'euros en 2006

La contribution sociale généralisée (CSG) existe depuis 1991. Elle est destinée au financement des régimes obligatoires d'assurance maladie.

Le taux de la CSG est de 7,5% sur les revenus du travail et 6,6% sur les revenus de remplacement en 2006.

Les montants de la CSG s'élèvent à 2 279 millions d'euros au titre de 2006, en hausse de 1,2% par rapport à 2005. Les montants de la CSG émis auprès des non-salariés s'élèvent à 850 millions d'euros, ceux des salariés à 1 429 millions d'euros.

Structure des montants de CSG au régime agricole
2 278,7 millions d'euros au titre de 2006

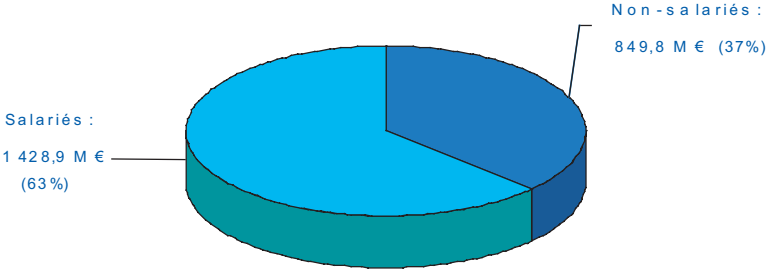

En droits constatés

Source : MSA

2. La CRDS : 169 millions d'euros en 2006

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) existe depuis 1996. Le produit de cette contribution est versé à l'ACOSS pour être affecté à la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES).

Le taux de la CRDS est fixé à 0,5% depuis 1996.

Les montants de la CRDS s'élèvent à 169 millions d'euros au titre de 2006, en baisse de 2,8% par rapport à 2005 dont 64,2 millions d'euros pour les non-salariés et 103,2 millions d'euros pour les salariés.

Structure des montants de CRDS émis au régime agricole
169,1 millions d'euros au titre de 2006

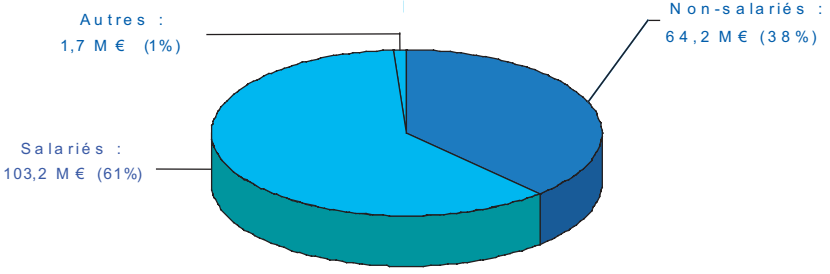

En droits constatés

Source : MSA

III. Les budgets des régimes agricoles

A. Les charges du régime des non-salariés agricoles (hors RCO) : 18,3 milliards d'euros en 2007

Les charges du régime des non-salariés agricoles, présentées en commission des comptes de la sécurité sociale, s'élèvent à 18,3 milliards d'euros en 2006 (+ 0,7% par rapport à 2006).

Les prestations sociales s'élèvent à 15,7 milliards d'euros (+ 0,6% par rapport à 2006). La branche vieillesse et veuvage s'élève à 8,4 milliards d'euros (- 0,5% par rapport à 2006). La branche maladie maternité invalidité s'élève à 6,7 milliards d'euros (+ 2,2% par rapport à 2006).

Répartition des charges par nature du régime des non-salariés agricoles
18,3 milliards d'euros en 2007

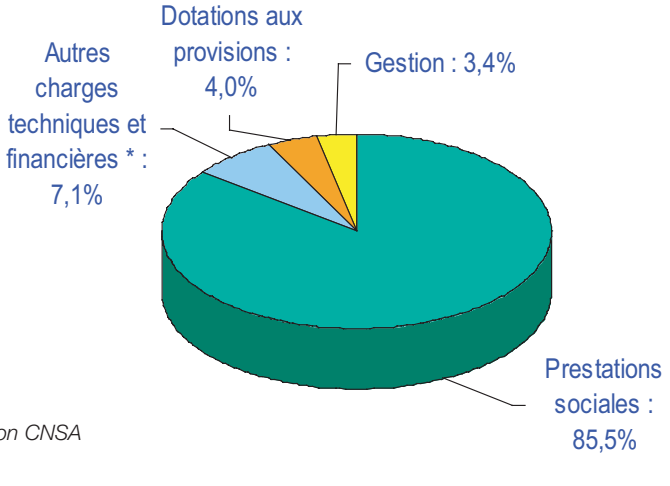

Répartition des prestations sociales par branche
15,7 milliards d'euros en 2007

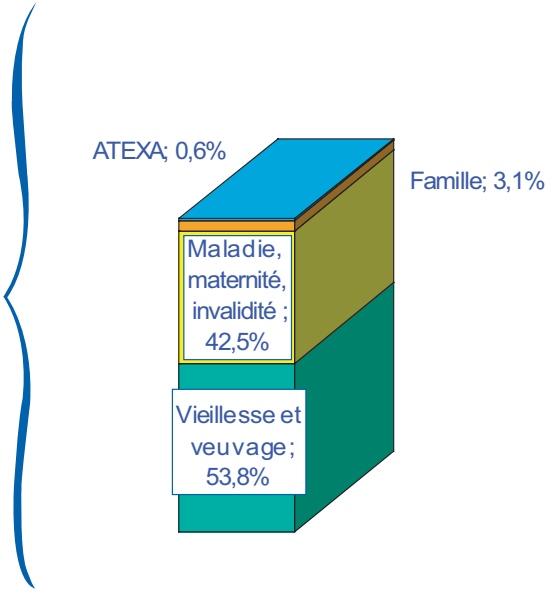

* *yc contribution CNSA*

En droits constatés

Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2006

B. Les produits du régime des non-salariés agricoles : 16,2 milliards d'euros en 2007, soit un déficit de 2,1 milliards d'euros

Le budget des non-salariés agricoles est en déséquilibre de 2,1 milliards d'euros, soit 11,6% du budget.

Les produits du régime des non-salariés agricoles sont de natures diverses. Le financement professionnel, constitué des cotisations sociales (techniques et de gestion) et de la CSG, représente 17,5% du budget. Les autres sources de financement proviennent des différents transferts entre organismes de sécurité sociale (6,9 milliards d'euros), dont la compensation démographique (5,5 milliards d'euros), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées (6,1 milliards d'euros), dont 4,9 milliards d'euros de taxe sur la consommation du tabac et 0,1 milliard d'euros de produits de gestion.

Répartition des produits par nature du régime des non-salariés agricoles
16,2 milliards d'euros en 2007, et 2,1 milliards de déséquilibre

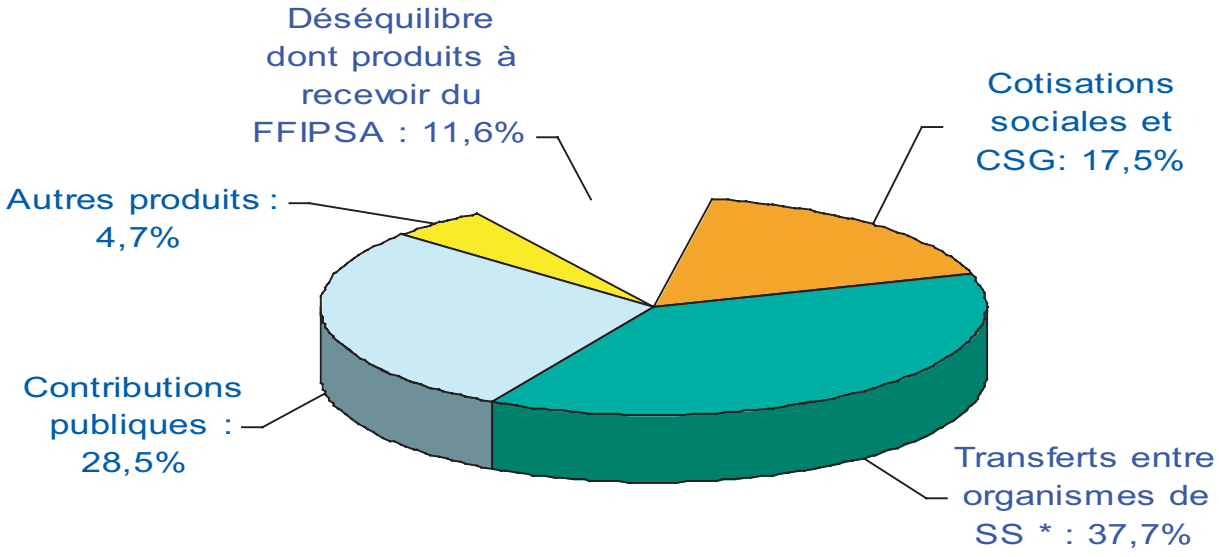

** yc remboursement CNSA*

En droits constatés

Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2006

C. Les charges du régime des salariés agricoles : 12,2 milliards d'euros en 2007

Les charges du régime des salariés agricoles, présentées en commission des comptes de la sécurité sociale, s'élèvent à 12,2 milliards d'euros en 2007 (+ 2,8% par rapport à 2006).

Les prestations sociales atteignent 10,4 milliards d'euros (+ 2,8% par rapport à 2006). La branche vieillesse et veuvage s'élève à 5,2 milliards d'euros (+ 2,5% par rapport à 2006). La branche maladie maternité invalidité décès s'élève à 3,8 milliards d'euros (+ 3,1% par rapport à 2006).

Répartition des charges par nature du régime des salariés agricoles
12,2 milliards d'euros en 2007

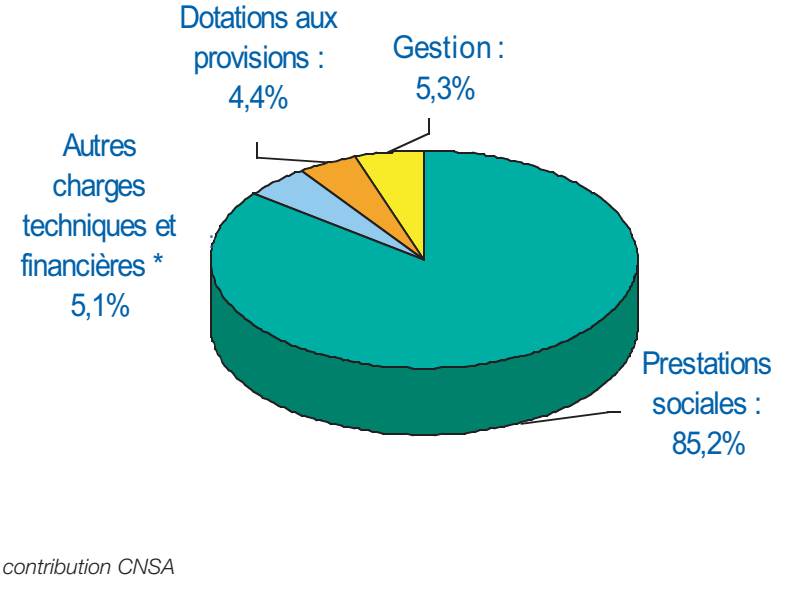

Répartition des prestations sociales par branche
10,4 milliards d'euros en 2007

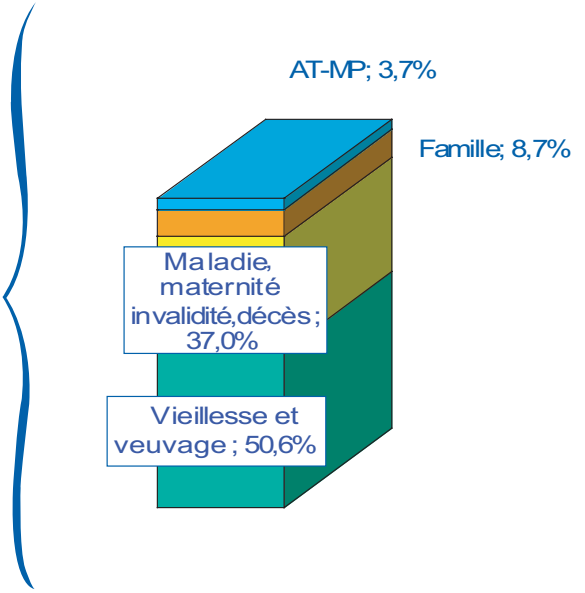

** yc contribution CNSA*

En droits constatés

Source : Calculs MSA d'après le la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2006

D. Les produits du régime des salariés agricoles : 12,2 milliards d'euros en 2007

Le financement professionnel constitue 49,3% des produits du régime de salariés agricoles. Les autres sources de financement proviennent des transferts entre organismes de sécurité sociale (4,4 milliards d'euros), dont la compensation démographique (2,3 milliards d'euros), des cotisations prises en charge par l'Etat (0,1 milliard d'euros), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées et des produits de gestion et financiers.

Répartition des produits par nature du régime des salariés agricoles
12,2 milliards d'euros en 2007

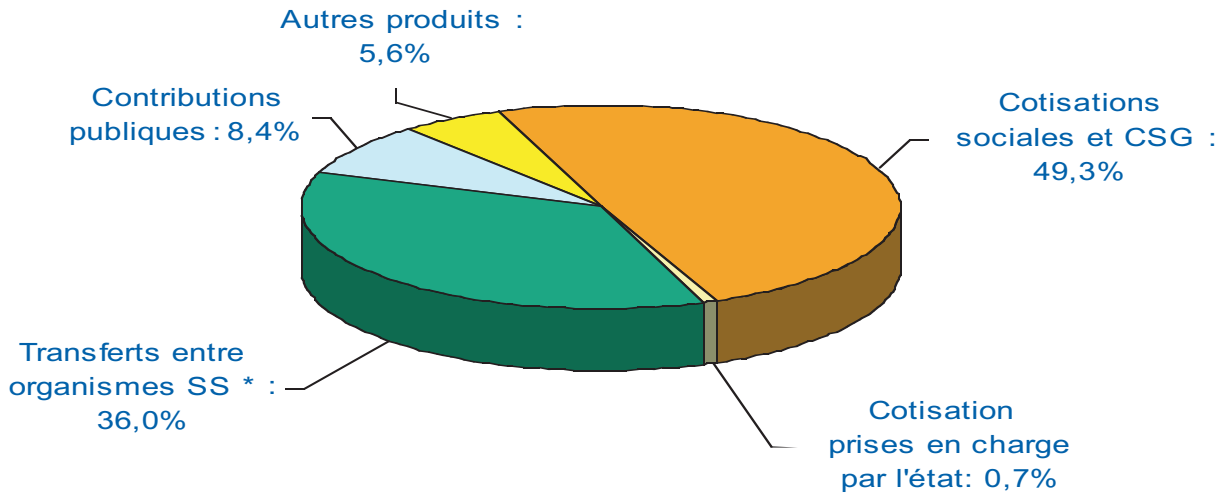

** yc remboursement CNSA*

En droits constatés

Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2006

AA : Allocation d'adoption.

AAH : Allocation aux adultes handicapés.

ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

AES : Allocation d'éducation spéciale.

AF : Allocations familiales.

AFEAMA : Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

AGED : Allocation de garde d'enfant à domicile.

ALF : Allocation de logement à caractère familial.

ALS : Allocation de logement à caractère social.

AMEXA : Assurance maladie des exploitants agricoles.

APE : Allocation parentale d'éducation.

API : Allocation de parent isolé.

APJE : Allocation pour le jeune enfant.

APL : Aide personnalisée au logement.

APP : Allocation de présence parentale.

ARS : Allocation de rentrée scolaire.

ASA : Assurances sociales agricoles.

ASF : Allocation de soutien familial.

AT-MP : Accidents du travail et maladies professionnelles.

ATEXA : Accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles.

AVA : Assurance vieillesse agricole.

AVI : Assurance vieillesse individuelle.

CADES : Caisse d'amortissement de la dette sociale.

CAV : Contrat d'avenir.

CI-RMA : Contrat d'insertion.

CF : Complément familial.

CMRA : Caisse mutuelle de réassurance agricole.

Sigles cités

CMU :	Couverture maladie universelle.
CMU-C :	Couverture maladie universelle complémentaire.
CNSA :	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.
CRDS :	Contribution pour le remboursement de la dette sociale.
CSG :	Contribution sociale généralisée.
C3S :	Contribution sociale de solidarité des sociétés.
ETP :	Equivalent temps plein.
FSI :	Fonds de solidarité invalidité.
FSV :	Fonds de solidarité vieillesse.
GAMEX :	Groupement des assureurs maladie pour les exploitants agricoles.
IJ :	Indemnité journalière.
LFI :	Loi de finances initiale.
NSA :	Non-salariés agricoles.
OPA :	Organismes professionnels agricoles.
PAB :	Allocation de base.
PAJE :	Prestation accueil du jeune enfant.
PCA :	Complément de libre choix d'activité.
PCG :	Complément de libre choix du mode de garde.
PCO :	Prestations conventionnelles.
PFA :	Prestations familiales agricoles.
PPN :	Prime à la naissance ou à l'adoption.
PRE :	Prime exceptionnelle de retour à l'emploi.
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire.
RMI :	Revenu minimum d'insertion.
SA :	Salariés agricoles.
SMI :	Surface minimum d’installation
SS :	Sécurité sociale.

Réf. : 10723 - CCMSA - Communication / PAO - Illustration : I. Béhier - Crédit photo : PhotoAlto-John Dowland-C.Bénichou-S.Cambon-Service Image(s) CCMSA

MSA Caisse Centrale
Les Mercuriales
40, rue Jean Jaurès
93547 Bagnolet Cedex

Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
tél. 01 41 63 81 18
fax 01 41 63 72 40

santé
famille
retraite
services